

La richesse de l'Inserm, ce sont ses personnels ! Valorisons-les !

Mettons fin au non-dit : la souffrance des personnels

La course permanente aux contrats met les personnels des laboratoires dans une situation de stress qui se répercute sur les conditions de travail et la santé des agents. Le monde de la recherche est devenu celui de l'entreprise avec ses « winners » et ses « managers ». Dans les services, le manque d'effectifs et la tyrannie des indicateurs de performance, qui visent à faire plus avec moins, mettent les personnels sous pression. La recherche n'est pas l'œuvre de « quelques stars », elle est le produit d'un travail collectif malheureusement sans cesse déstabilisé par une précarité entretenue comme mode de gestion des personnels.

Le mal-être au travail est la conséquence de la politique de dérégulation qui considère que tout ce qui protège les salariés est un frein à l'efficacité. Le gouvernement décline, ministère par ministère, le plan action publique CAP2022 : développement du travail précaire, réduction du nombre de fonctionnaires, individualisation des salaires au mépris des grilles de qualification, en cassant le cadre régissant nos droits.

Le gouvernement, sous prétexte d'économie, veut fusionner les Comités Techniques et les CHSCT pour réduire les moyens d'expression et d'intervention des personnels.



**Finissons-en avec le stress, avec cette compétition sans fin ! Les personnels ont besoin de stabilité !
Le SNTRS CGT revendique :**

- une revalorisation générale des carrières et des salaires ainsi qu'une politique de promotion juste et transparente reconnaissant les qualifications et l'investissement des personnels ;
- la suppression des primes « au mérite », attribuées en totale opacité, contraires à l'esprit et au travail d'équipe ;
- un financement récurrent et significatif des laboratoires garantissant la liberté de recherche ;
- une augmentation des recrutements de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens sur postes de titulaires, accompagnée d'un plan de titularisation des personnels précaires ;
- le maintien du CHSCT et des CSHSCT.

**Pour être mieux entendu.e et défendu.e,
VOTEZ pour les listes présentées par le SNTRS CGT !**

Le SNTRS CGT se bat pour garantir l'avenir de l'Inserm

Le retrait de la candidature du PDG de l'Inserm, suite à des pressions, est un événement grave. Il traduit l'affaiblissement de l'Inserm face à ceux qui sont les bénéficiaires des largesses du Grand Emprunt et des financements régionaux. Le gouvernement veut mettre en place, avec les ordonnances, des établissements territoriaux « expérimentaux » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui ne présagent rien de bon quant à l'avenir de l'organisme. Ces ordonnances permettront l'intégration de l'Inserm dans ces établissements, le réduisant au mieux à une agence de moyens. Les personnels de l'Institut se retrouveront sous la coupe de la Direction de ces « établissements expérimentaux ».

Pour que l'Inserm reste l'organisme national structurant la recherche biomédicale et en santé, le SNTRS CGT revendique que :

- le Conseil Scientifique et les CSS retrouvent leurs prérogatives en matière d'évaluation et de prospective ;
- son budget soit significativement augmenté afin de pouvoir mener sa politique scientifique

Le SNTRS CGT au Comité Technique : une force de propositions et de résistance

Le Comité Technique est l'instance que l'administration doit obligatoirement consulter avant de prendre des décisions sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des laboratoires et des services. Il traite aussi des aspects réglementaires, des carrières, de la politique indemnitaire, de la politique d'action sociale, etc. Il permet de faire remonter les problèmes rencontrés dans les laboratoires et les services, notamment par les questions diverses portées par les élu.e.s SNTRS CGT.

Dans le contexte d'affaiblissement des organismes nationaux de recherche, de remise en cause du statut des personnels et au-delà des droits collectifs et individuels des salariés, le rôle du CTEP n'en a que plus d'importance.

Les élu.e.s du SNTRS CGT ont rendu compte à l'ensemble du personnel titulaire et précaire de toutes les réunions du CTEP. Comme lors de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui renforce l'individualisation et l'arbitraire dans l'attribution des primes, nous avons voté contre car il ne sera jamais revalorisé. Pour preuve, le petit gain obtenu est déjà parti en fumée avec l'inflation (+2%) et, a fortiori, n'a pas permis de rétablir un niveau de rémunération équivalent à celui de nos collègues des autres ministères, ni de combler la différence de niveaux IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) entre ITA des organismes et ITRF des universités.

Les élu.e.s SNTRS CGT veilleront à ce que le télétravail soit mis en place dans l'intérêt des agents et ne soit pas détourné pour accroître à distance la pression au travail.

Il faut arrêter de subir. Le rôle d'un syndicat n'est pas de négocier le poids des chaînes mais de porter les revendications des personnels, de garder et de gagner des droits. Le poids des élu.e.s auprès de la Direction sera d'autant plus grand si les personnels, par leur vote, les soutiennent massivement.

Liste présentée par le SNTRS CGT au CTEP Inserm

| Nom | Prénom | Corps | Affectation | Ville |
|---------------------|------------|-------|-------------|--------------------|
| 1) KISTER | Jean | IR1 | ADR SIEGE | Villejuif |
| 2) GALLINA-MULLER | Claudia | IECN | DSI | Nancy |
| 3) MERCIER | Gilles | CRCN | ADR SIEGE | Bicêtre |
| 4) LABAT ETCHEVERRY | Carlos | IEHC | DR PARIS XI | Nancy |
| 5) FERRARI | Patricia | IECN | CAES | Le Kremlin Bicêtre |
| 6) FROUIN MORLON | Frédérique | CRCN | U 1023 | Orsay |
| 7) FASSEU | Magali | IECN | CAES | Le Kremlin Bicêtre |
| 8) DESMARQUET | Carole | IEHC | U 1050 | Paris |
| 9) TORRES | Magali | IECN | U 1090 | Marseille |
| 10) CHAIX | Basile | DR2 | U 1136 | Paris |
| 11) ZOUIOUECH | Agathe | IEHC | U 1258 | Strasbourg |
| 12) LEGAGNEUX | Vincent | CRCN | U 1085 | Rennes |
| 13) MARTIN | Amandine | AI | U 1111 | Lyon |
| 14) MANGIN | Jean-Marie | CRCN | U 1130 | Paris |
| 15) PUJOL | Françoise | TECS | U 1048 | Toulouse |
| 16) DUSSERT | Christelle | AI | U 1218 | Bordeaux |
| 17) ALLART | Laurent | TECN | U 1003 | Lille |
| 18) ANEGON | Ignacio | DR1 | U 1064 | Nantes |
| 19) BAUDOUX | Marion | TECN | U 1072 | Marseille |
| 20) JOUET | Isabelle | IR2 | U 1096 | Rouen |

VOTEZ pour les listes SNTRS CGT complètes, sans ratures, ni changements !

Date limite de réception des votes : Jeudi 6 Décembre 2018 (Prévoir le délai d'expédition du courrier)